



Comité technique de réseau de 28 janvier 2016

« LES VACANCES D'EMPLOIS N'EXISTENT PAS ! »

DIXIT BRUNO PARENT

En ouverture du CTR, le directeur général a annoncé les chantiers importants qui engagent la DGFIP pour 2016 : la retenue à la source, la révision foncière, la politique immobilière de l'état, la télédéclaration obligatoire, le contrôle fiscal, la formation initiale et en cours de carrière ainsi que les questions internationales.

La CGT dans ses propos liminaires a souhaité une bonne année à tous, mais à fait part de ses inquiétudes pour la DGFIP qui court à sa disparition, rappelant qu'aujourd'hui ce sont les collègues qui se battent pour pouvoir exercer leurs métiers dans de bonnes conditions et avoir les moyens de travailler. La CGT a pris l'exemple de Vierzon et rappelé son soutien aux agents en grève.

Sur la question du dialogue social la CGT a souligné qu'il était aujourd'hui en grande difficulté pour différentes raisons :

- ☛ l'attitude du 1^{er} ministre sur la question de PPCR ;
- ☛ les CT ou les CHS-CT ne voient pas leur prérogatives respectées (ex : brigade fermées ; conséquences sur les services de l'arrêt De Ruyter) ;
- ☛ sur la forme, la DG ne respecte pas la méthode convenue avec un CTR d'ouverture, des groupes de travail et un CTR conclusif. Sans cette organisation, nous ne pouvons pas choisir les sujets que l'on souhaite traiter. Au surplus la DG ne nous permet pas aujourd'hui de choisir nos experts.

Cette situation n'est pas tolérable !

La CGT a ensuite choisi de revenir sur les revendications des agents de la DGFIP, deux jours après une journée d'action où ils se sont mobilisés nombreux (25%) et ont été très présents dans les manifestations. Ils attendent des réponses de la direction générale notamment sur les éléments contenus dans l'appel de la CGT.

☛ **A cet égard la CGT a rappelé que si l'augmentation du point d'indice n'est pas une prérogative de la DGFIP, celle de revaloriser le régime indemnitaire est bien l'apanage de la direction générale et nous attendons une réponse de l'administration sur ce point.**

☛ Nous revendiquons également l'abandon du RIFSEEP. Le ministre a promis que la part variable ne s'appliquerait pas au ministère. Comment tenir cet engagement alors même qu'on supprime les bonifications et que la logique de PPCR contient l'idée de la rémunération au mérite ? De plus, comment seront évalués nos collègues de catégorie B alors que la loi de Finances 2016 programmée annonce la fin des bonifications pour eux, dès cette année ?

☛ Nous revendiquons l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires à l'exercice des missions, a fortiori dans un contexte de mise en place de la retenue à la source.

Nous avons aussi rappelé à la direction générale que nous souhaitons le maintien du réseau et l'arrêt des restructurations. A ce propos, nous avons demandé des clarifications sur le bruit que des consignes auraient été données aux directions locales pour favoriser en 2016 – veille d'année électorale – les restructurations dites invisibles (fusions de SIE ou de SIP situées sur un même lieu, SPF ou brigades parce que sans contact avec le public etc).

Dans le prolongement, nous avons interpellé le directeur général sur la question de France Domaine et des agents qui basculeraient dans la nouvelle direction, sous la responsabilité du DG et du ministre

La CGT est également revenue sur l'installation des bornes CAF dans les poste pour savoir si cela induit une vision nouvelle de nos missions...

Nous avons rappelé notre demande d'abandon des fiches sur les mutations et le retour à l'instruction sur les notations de 2015.

Enfin notre opposition aux corps interministériel a été réaffirmée.

Montreuil 08/02/ 2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le directeur général s'est soigneusement gardé de répondre à toutes nos interrogations. Il a centré ses réponses autour du dialogue social, réaffirmant qu'il était d'accord avec la méthode présentée par la CGT, qu'il était ouvert à nombre de discussions mais également qu'il était dans son droit, en refusant des experts au CTR.

S'agissant des Domaines, la solution présentée par le gouvernement lui paraît intéressante. Concernant la CAF, il argue qu'il s'agit d'offrir le meilleur service public possible. Il a ouvertement confirmé qu'il était en parfait accord avec le ministre sur ces décisions et particulièrement sur les règles de gestion.

Pour la CGT, le gouvernement par son attitude empêche le dialogue social de fonctionner : en faisant condamner à de la prison ferme les militants de Goodyear, en criminalisant les actions à Air France, en n'ayant jamais pris la responsabilité de poursuivre ceux qui ont brûlé le centre des Finances Publiques de Morlaix, sans parler des déclarations incendiaires du Ministre Macron.

C'est ce contexte qui pose problème, en plus des difficultés propres à la DGFIP ?

Sur le sujet des CAF, si la conception du service public nécessite débat, la question est toujours la même : avec quels moyens alors que nos accueils débordent et que nous n'arrivons pas à assumer toutes nos missions... faute d'emplois ?

Enfin la CGT a réaffirmé au directeur général qu'il était le bienvenu à Vierzon pour répondre aux attentes des collègues.

En réponse, le DG a annoncé deux éléments sur le dialogue social : la tenue d'un CTR spécial sur l'avenir des missions d'ores et déjà annoncé pour le 16 février et l'élaboration d'une typologie des groupes de travail nationaux, indiquant s'il s'agissait simplement de réunions informatives ou avec des marges de manœuvre.

A l'issue de ce CTR, une série de groupes de travail conformément à cette méthode serait proposée aux organisations syndicales.

Pour la CGT, cette typologie évitera de faux débats mais elle acte en soi le cadre extrêmement contraint dans lequel notre administration évolue.

Concernant le budget de la prime d'intéressement collectif, la CGT a rappelé les propos tenus par le directeur général en mai 2015. Il était proposé d'utiliser cette prime pour la mobilité géographique, la mobilité fonctionnelle et accompagner les équipes les plus sollicitées. Autrement dit pour la CGT il s'agissait de déconcentrer la gestion de la prime, pour accompagner les restructurations. Ce que nous avons évidemment refusé.

Le directeur a rappelé qu'à la fin de l'année, des textes avaient été publiés dans l'objectif d'améliorer les primes en cas de mobilité géographique.

Une deuxième étape est en cours de réalisation, des nouveaux textes étant à venir pour revoir le dispositif d'accompagnement financier en cas de mobilité fonctionnelle. Il s'agirait d'élargir les cas éligibles par l'abaissement des seuils de déclenchement du dispositif existant.

Sur l'aspect accompagnement des restructurations, sa décision est suspendue. Il a rappelé que le ministre a annoncé une prime annuelle uniforme pour tous les agents du ministère, son montant n'étant pas aujourd'hui déterminé.

La CGT a indiqué au directeur général qu'elle ne s'offusquerait pas s'il continuait à suspendre sa décision concernant le troisième volet. Elle a revendiqué que la future prime octroyée par le ministre n'aboutisse pas à une perte de pouvoir d'achat de nos collègues, alors même que l'harmonisation indemnitaire a laissé des traces dans les services.

Vacances d'emplois :

Sur ce point, la direction générale s'est livrée à un discours de pure rhétorique technocratique, rappelant en fait que les vacances d'emplois n'existent pas car elles ne découlent que de l'exécution de la Loi de finances, et que la DGFIP recrute bien au maximum de ses possibilités.

Selon elle, il n'y aurait aucun lien entre le plafond d'emploi annuel autorisé par la DGFIP, les crédits budgétaires disponibles pour la masse salariale et le TAGERFiP.

Elle indique que ce dernier ne serait qu'un outil destiné à répartir l'effort des suppressions d'emploi entre les services, sans lien direct avec la réalité de la force de travail nécessaire au bon accomplissement des missions. Il ne sert donc à rien de chercher à trouver un lien entre charge de travail et effectifs via celui-ci.

Une situation de « vacances frictionnelles » perdurerait compte tenu du fait que les crédits alloués à la DGFIP le sont pour l'exercice complet, qu'ils englobent différents paramètres (effets du GVT Glissement Vieillesse Technicité et pics dans les effectifs du fait des recrutements par vagues entre autres).

La direction générale a aussi indiqué que cette situation permettait de faciliter les mutations, par un déplacement de la force de travail disponible. Ceci se réalisant sans apport, donc sans implantation nouvelle, sa logique consiste en répartir les effectifs à l'endroit apparaissant comme étant le plus opportun.

Ainsi, lorsque le TAGERFiP présente des vacances projetées au 31 décembre de l'année, il s'agit bien de comprendre qu'elle ne prépare que les suppressions d'emploi. L'entrée en vigueur de la Loi de Finances au 1^{er} janvier de l'année suivante rétablit en effet le solde proche d'un « équilibre ». Les gels de poste se justifieraient ainsi d'eux-mêmes dans cette logique.

Surtout, la direction générale indique qu'une partie des vacances résulte de la difficulté à prévoir avec exactitude les besoins en recrutements :

- si les départs en année N sont supérieurs aux prévisions, il n'est pas possible d'abonder les recrutements N+1, ce qui crée de la vacance ;
- s'ils sont inférieurs aux prévisions, cela nécessite d'entamer les crédits de l'année N+1 dans une mécanique de cavalerie budgétaire, le contrôleur budgétaire réduisant alors les volumes de recrutements.

Pour la CGT, ce discours n'est pas un scoop, car cette réponse est une réponse juridique d'application de la LOLF et des politiques d'austérité aujourd'hui. Les instruments utilisés par l'administration ne conduisent qu'à une chose : dire qu'il n'y a pas d'alternative !

Cela ne répond pas à la préoccupation fondamentale qui est qu'il faut pouvoir accomplir nos missions correctement, ce qui nécessite des effectifs en conséquences!

Pour la CGT, il est donc bien nécessaire de créer des emplois à la DGFIP !